

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

COMMUNE DE TETING SUR NIED

PROCES – VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 26 JUILLET 2016

ORDRE DU JOUR

- 1- SCI DU CHENE : ORIENTATION,
- 2- MODIFICATION DU MARCHE LOTISSEMENT DES COQUELICOTS,
- 3- DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS, section de Folschviller,
- 4- DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ECOLE MATERNELLE.

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la Présidence de Monsieur Guy JACQUES, maire de la Commune de TETING-SUR-NIED, à la suite de la convocation du 19 juillet 2016, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

MEMBRES ELUS : quinze

MEMBRES EN EXERCICE : quinze

MEMBRES PRESENTS : à savoir :

M. Guy JACQUES, Maire,

M. Bernard ALBERTUS, Mme Marie-Laure GROUTSCH, M. Serge ZIMMERMANN, Adjoints,

M. Laurent NARAT, Mme Stéphanie FLAMMANN, Mme Miretta LACK, M. Michel CHEVALIER, M. Guy KIEFFER, Mme Estelle TRIMBUR BAUER, M. Guy CIUNEK, Conseillers municipaux

ABSENTS : M. Pierre GELEBART, Mme Chantal PICCOLI, M. Jérôme FLESCHE, Mme Evelyne BECKER, à savoir.

ABSENTS à l'ouverture de la séance, ayant donné procuration à des membres présents :

M. Jérôme FLESCHE à Bernard ALBERTUS,

Chantal PICCOLI à Miretta LACK à savoir.

Le maire a dénombré 11 conseillers présents à l'ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

SECRETARE : M. Serge ZIMMERMANN.

POINT 0 : Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

Point 1- SCI DU CHENE : ORIENTATION

Par les délibérations, en date du 4 avril 2015 et du 06 octobre 2015, le conseil municipal, à la majorité, a décidé d'acquérir les parcelles (bâtiments compris) section 12 n°249, n°259 et n°260, au prix de 380 000,00 €. L'acte notarié a été signé en date du 18 mai 2016,

Le conseil doit maintenant se positionner quant à l'affectation de cet ensemble.

- **CONSIDÉRANT** l'ancienneté de la salle des fêtes actuelle (FSE Le Manoir),
- **CONSIDÉRANT** le projet énoncé dans le programme, de la majorité des conseillers, de construire une nouvelle salle communale polyvalente. Le complexe pourra être utilisé par les écoles et les associations, pour des activités sportives légères, et par des associations et des particuliers pour des manifestations culturelles et festives.

Le conseil municipal à la majorité (un contre Guy KIEFFER) décide de lancer une étude pour la réalisation d'une salle à caractère polyvalent, capable d'accueillir des manifestations socio-culturelles, des activités (gym, bricolage, peinture, photos...), des bureaux aux associations locales et un atelier municipal. Conjointement une étude sur le devenir du Manoir devra être réalisée, ainsi que la modification du PLU.

Monsieur ALBERTUS demande à Monsieur le Maire qu'une étude de faisabilité soit portée, soit :

- sur l'aménagement des bâtiments existants afin qu'ils soient transformés en salle polyvalente, atelier, locaux associatifs...
- sur le démontage des bâtisses actuelles pour de nouveaux locaux.

Monsieur le Maire précise que la commission des travaux sera réunie afin de débattre sur les orientations du complexe. Ainsi les orientations retenues seront soumises pour étude à des maîtres d'œuvre. Ils devront ainsi soumettre des avant-projets qui soient le plus possible en adéquation avec les besoins communaux en premier lieu, et en second avec les associations.

Sur demande de Madame Mirette LACK, la commission sera élargie à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Point 2- MODIFICATION DU MARCHE LOTISSEMENT DES COQUELICOTS

Les travaux relatifs à l'aménagement du lotissement rue des Coquelicots nécessitent l'adaptation de certaines prestations ayant des incidences financières sur le montant du marché.

Il est proposé d'accepter la modification au marché de travaux pour une moins-value au marché: 7 257,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la modification du marché d'un montant de moins 7 257,00 € H T et autorise le Maire à signer l'avenant et les documents y afférents.

Point 3- DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS, section de Folschviller

Par courrier en date du 1^{er} juillet 2016, le Président de l'union nationale des combattants, section de Folschviller sollicite l'octroi d'une aide financière pour participation à l'achat d'un nouveau drapeau.

Le Conseil Municipal ayant délibéré, à la majorité (1 contre ZIMMERMANN, 1 abstention FLAMMANN), décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 75 € à l'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS, section de Folschviller

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du Budget communal 2016.

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Point 4- DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ECOLE MATERNELLE

Par courrier en date du 27 juin 2016, Madame la directrice de l'école maternelle demande l'octroi d'une aide financière pour la participation à l'achat d'un ordinateur pour son travail administratif. Le Conseil Municipal ayant délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 500,00 € à l'école maternelle « les petites mains ».

Avant de lever la séance,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le paiement de l'acquisition de la forêt militaire a été effectué et que les terrains sont propriétés de la commune, il ne reste plus qu'à récupérer les clefs de l'ouvrage.

Le balisage du sentier est quasiment achevé, Monsieur le Maire informera les membres du conseil de la date de l'ouverture au public de ce dernier.

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour :

- 1- SCI DU CHENE : ORIENTATION,
- 2- MODIFICATION DU MARCHE LOTISSEMENT DES COQUELICOTS,
- 3- DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS, section de Folschviller,
- 4- DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ECOLE MATERNELLE.

ayant été examinées, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21h 30.